

Compte rendu d'une rencontre Groupe philosophie du SNES – APPEP

Le 11 mars 2006, à l'invitation du groupe philosophie du SNES, Philippe Blanc et Simon Perrier pour l'APPEP, ont été reçus par Évelyne Rognon et Patrick Giordano, tous deux professeurs de philosophie en lycée. Cet échange entre des professeurs n'ayant aucune difficulté à s'accorder sur un constat des difficultés qu'ils rencontrent dans leur métier a mis en évidence bien plus de points d'accord que de désaccord.

Sur un certain nombre de problèmes, nos interlocuteurs nous ont fait part de leur souhait de voir notre association, le SNES, et bien sûr toute association ou syndicat qui le souhaiterait, agir de concert. Des actions conjointes sont possibles et souhaitables sur bien des points. Agir en même temps, dans le même sens, sert la défense de notre discipline. Il ne s'agit évidemment, ni pour nos interlocuteurs ni pour nous, de créer un lien exclusif Snes-Appep, un quelconque *programme commun* dans le sens que cette appellation a pu avoir en politique il y a quelques années.

- Premier point : une inquiétude commune relativement à une date du **baccalauréat** qui risque d'entraîner une diminution du **temps de correction**.¹

- Nous avons ensuite évoqué **l'organisation des harmonisations** du baccalauréat, d'abord pour reconnaître le travail accompli au fur et à mesure des années. Il semble que chaque académie a en la matière ses coutumes quand il serait normal que le même travail dans les mêmes formes soit accompli partout. Nous sommes tombés d'accord sur la nécessité d'une réunion d'entente préalable ou accompagnant le tout début des corrections. Elle permet une réflexion sur les sujets, de s'entendre, dans tous les sens du terme, par exemple sur ce que les uns et les autres attendent du traitement des sujets. La mise à disposition de copies permet en même temps de prendre des repères quant à l'évaluation, évitant des erreurs, une trop grande disparité des exigences, quand il serait sinon difficile de revenir complètement en arrière au moment de l'harmonisation à mi-correction². Il serait sans doute souhaitable que chacun dispose d'un exemplaire de ces copies (ce qui peut être techniquement difficile à mettre en place).

Nous aimerions par ailleurs que soit au moins rappelée la nécessité d'être présent à ces réunions à chacun de ceux qui s'en absentent.

¹ Rappelons que l'APPEP a demandé en février dernier à chacune de ses régionales de se manifester auprès des rectorats sur ce point.

² Une remarque faite sur ce point pendant cette réunion : le travail d'harmonisation n'est jamais acquis. Les sujets ne sont pas les mêmes chaque année et l'expérience montre la nécessité de s'entendre à chaque session. Souffrent sans doute le plus de l'absence de ce travail, les copies moyennes, voire un peu laborieuses. Dans ce cas, fréquent, il y est difficile d'y reconnaître un cours qui n'est pas le sien, du travail, des références, évidemment le plus souvent implicites, imparfaitement restituées et témoignant pourtant d'acquis. Il n'est pas difficile d'entendre chaque année des attentes qui expriment ce que, selon son cours, le professeur imagine que ses élèves auraient pu faire. Le risque est réel, avec ces copies moyennes, d'une indulgence partisane, sans intention de l'être.

Au reste, s'il arrive qu'à jugement égal sur les qualités et les faiblesses d'une copie, la note envisagée ne soit pas la même, c'est qu'il existe là des critères d'évaluation implicites qu'il faut au moins avoir la volonté de mettre à jour.

• Il fut ensuite longuement question des difficultés propres à l'enseignement dans les **classes technologiques**.

Nous partageons d'abord le constat de la situation très difficile dans laquelle les professeurs peuvent se trouver dans ces classes. Difficulté d'enseigner cette discipline à des élèves très faibles et problèmes de comportement (que notre enseignement n'est certes pas seul à affronter) s'y conjuguent souvent. Nous informons nos interlocuteurs, qui nous en accordent volontiers le bien-fondé, de la réflexion de l'APPEP portant sur la possibilité d'un dédoublement total des heures dans les séries les plus difficiles, les plus faibles. C'est une demande que nous pourrions faire conjointement, qui aurait au moins le mérite de signaler la difficulté, extrême quelquefois, d'enseigner dans ces classes. En dehors de problèmes de comportement, qui ne sont pas la règle, ces élèves méritent des conditions d'enseignement à la mesure de leurs difficultés.

Notre discussion a évidemment porté sur la faiblesse et la difficulté d'évaluer l'écrit de ces élèves. Les moyennes au baccalauréat, très basses dans ces classes (autour de 7,5) peuvent apparaître comme l'aveu de l'impossibilité d'y enseigner.

Quant à la nature des sujets, la possibilité de modifications ou d'aménagements qui permettraient de mettre en valeur des capacités, des acquis, qui souvent se montrent dans le temps des cours, il n'y a pas de certitudes. L'idée qui nous est soumise d'une dissertation qui serait « guidée » nous apparaît une piste possible mais discutable.

Pour l'Appep, la dissertation, aboutissement du travail des cours, en tant qu'elle exige de poser un problème, d'envisager progressivement des réponses possibles, jusqu'à poser sa réponse, nous apparaît un exercice légitime et incontournable, particulièrement utile à ces élèves. Sans nier la faible réussite à l'examen, il convient sans doute aussi de savoir estimer ce qui dans ces classes constitue, si peu que ce soit, un progrès relativement à ce que sont ces élèves, à leur passé scolaire. Il nous semble qu'accepter d'enseigner dans ces classes, c'est ne pas se faire d'illusions sur ce qu'on peut y faire sans renoncer à ce dont le caractère formateur nous paraît indéniable. Nous croyons illusoire d'espérer, selon un mot devenu à la mode dans l'éducation nationale, des *remédiations* miraculeuses. Il ne nous semble aucunement, par exemple, que conserver comme seul exercice l'explication de texte, aux dépens de la dissertation, proposition venue au cours de la discussion, permettrait une meilleure réussite.

La discussion a également porté sur les avantages et les inconvénients d'un contrôle continu dans ces sections. L'Appep y a toujours vu plus d'inconvénients que d'avantages.

L'idée d'une épreuve orale, aux exigences clairement définies, à la condition, pour nous, qu'elle double l'épreuve écrite, nous apparaît plus juste. Elle permettrait sans doute de donner l'occasion à nos élèves de montrer des qualités que nous constatons souvent en cours sans que l'écrit les manifeste, au point que peut se montrer injuste un exercice (l'écrit) qui ramène trop souvent à une même médiocrité des différences observables dans le temps du cours.

Nous convenons ensemble qu'il faut à ces sections des sujets simples dans leur formulation, dont le rapport avec le programme soit clairement identifiable, des textes accessibles³. Cela n'a pas toujours été le cas.

³ Ajoutons maintenant: quitte à ce qu'ils soient brefs, car il faut avouer la difficulté d'extraire des œuvres des textes accessibles à ces élèves. On limiterait d'ailleurs ainsi l'éternelle répétition-paraphrase qui fait préférer à beaucoup d'élèves le texte à la dissertation, par facilité.

L'APPEP ayant déjà envisagé cela, nous convenons sans mal, qu'à l'occasion de la mise en place du nouveau programme, les professeurs devraient pouvoir se réunir pour y réfléchir relativement aux difficultés rencontrées. L'échange et la comparaison nous paraissent souhaitables, dans de petites réunions, au niveau départemental par exemple (d'une journée). Il nous faudrait donc demander des journées en conséquence, au plus vite, qui ne prennent pas sur celles accordées à la formation continue.

• La terminale L

Nos interlocuteurs appellent, légitimement sans aucun doute, à une prise de conscience active d'une disparition à venir des L. Le risque est grand qu'il ne s'agisse bientôt plus d'envisager des solutions pour sauver les L, mais de défendre la place de la philosophie dans une refonte des filières.

L'accord sur la possibilité d'un enseignement philosophique en 1^{ère} L ne fait pas difficulté. De même, chacun convient qu'il ne saurait être question que le cours de première commence celui de terminale. L'étude d'œuvres, étudiées par extraits ou en entier, choisies non arbitrairement, apparaît la meilleure piste à suivre. L'appep a déjà pris position et fait des démarches en ce sens. Pour autant, ce n'est pas ce qui peut, en tout cas à soi seul, sauver les L.

L'introduction d'un tel enseignement n'a pour l'APPEP qu'un seul but, permettre une meilleure réussite en terminale. Il ne peut être instauré, sans contradiction, aux dépens de l'horaire des terminales. Nous rappelons par ailleurs qu'avoir choisi d'être professeur de philosophie, c'est avoir choisi ce *statut* de professeur pour classes terminales, avoir voulu enseigner cette discipline, à des élèves de ce niveau et de cet âge, conditions différentes de celles de nos collègues, autant relativement à une pédagogie qu'à une didactique, concernant une discipline particulière. Il nous paraît illusoire de croire que le professeur de philosophie pourrait trouver les moyens de *remédier* à toutes les difficultés auxquelles il se heurte par son seul enseignement, quel que soit l'effort de vulgarisation qui serait le sien (sauf à enseigner de fait autre chose...).

Nous nous accordons sans mal sur la nécessité pour les professeurs de philosophie de présenter cette discipline aux élèves de seconde au moment de leur orientation (en passant pas leur professeur principal par exemple). Il nous faut en même temps, pour convaincre, défendre la filière L dans son ensemble, donc être capable d'en montrer les débouchés (ce qui suppose d'en établir une liste portée à la connaissance de tous les professeurs de philosophie).

Un front commun avec d'autres disciplines pour la défense des L apparaît évidemment utile. Les professeurs d'histoire, de lettres ou de langues, partagent inévitablement notre souci.

- Nous partageons l'idée de la mise en place d'un enseignement de philosophie dans chaque formation universitaire.

- Dans un tout autre domaine, nos interlocuteurs nous font part d'un retard important dans les inspections de beaucoup de nos collègues, qui serait propre à

notre discipline, en particulier dans certaines académies, ralentissant les évolutions de carrière.

Nous concluons cette réunion de deux heures, qui a inévitablement dû laisser de côté certains points, sur l'intérêt de soumettre au plus vite nos demandes autant au ministère de l'éducation nationale qu'à l'inspection générale de philosophie.

Nous remercions le SNES, Évelyne Rognon et Patrick Giordano, d'une invitation qui montre qu'à partager la même expérience il est au moins assez facile de se comprendre et qui, pensons-nous, met en œuvre concrètement le dépassement des querelles et des divisions nées à l'occasion de la refonte des programmes des séries générales.

Pour le B.N. de l'APPEP, Philippe Blanc et Simon Perrier.